



MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15
Présents..... 10
Votants..... 15
Procurations..... 5

Date de la convocation : 30.01/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 3 février à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil, Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DRIGOUT Jean-Luc, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude,

PROCURATIONS : Monsieur ASSIÉ Allan a donné procuration à Madame VIALA Régine, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Monsieur DAUMAS Jean-Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur QUATREFAGES Damien a donné procuration à Monsieur DRIGOUT Jean-Luc, Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur VERGUES Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SECRETAIRE AUXILIAIRE DE SEANCE : Madame GUIRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

SEANCE N° 2

DELIBERATION N° 19

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION COMMUNALE
« COMMUNICATION »

Vu les élections municipales du 8 janvier 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner des représentants de la commission « communication » qui auront en charge la diffusion des différents événements qui se déroulent sur la commune au travers du site internet, blog, page facebook, mais aussi de bulletins communaux ou d'articles dans les différents organes de presse ;

Pour rappel cette commission est en lien direct avec la commission « Animation Culture Activités Associations Tourisme Événementiel Ecologie »

Considérant qu'il est nécessaire de nommer un ou plusieurs membres au sein de cette commission ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

Décide à 15 voix pour

- DE NOMMER :

- o Claude VIDAL 1 route de Trèves 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
- o Jean-Luc DRIGOUT 52 Grand' Rue 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
- o Allan ASSIÉ 13 rue de la coutellerie 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés*

*Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 09 FEV. 2023
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 10 FEV. 2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante :

012-211202312-20230203-20230302_19-DE
<http://www.telerecours.fr>

Reçu le 09/02/2023